

BUDGET

Eléments généraux

Rappels généraux

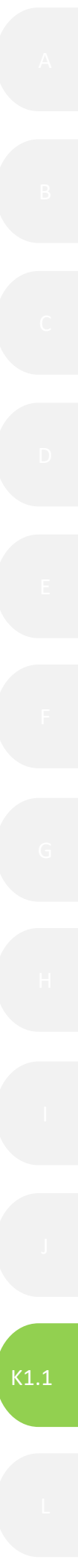
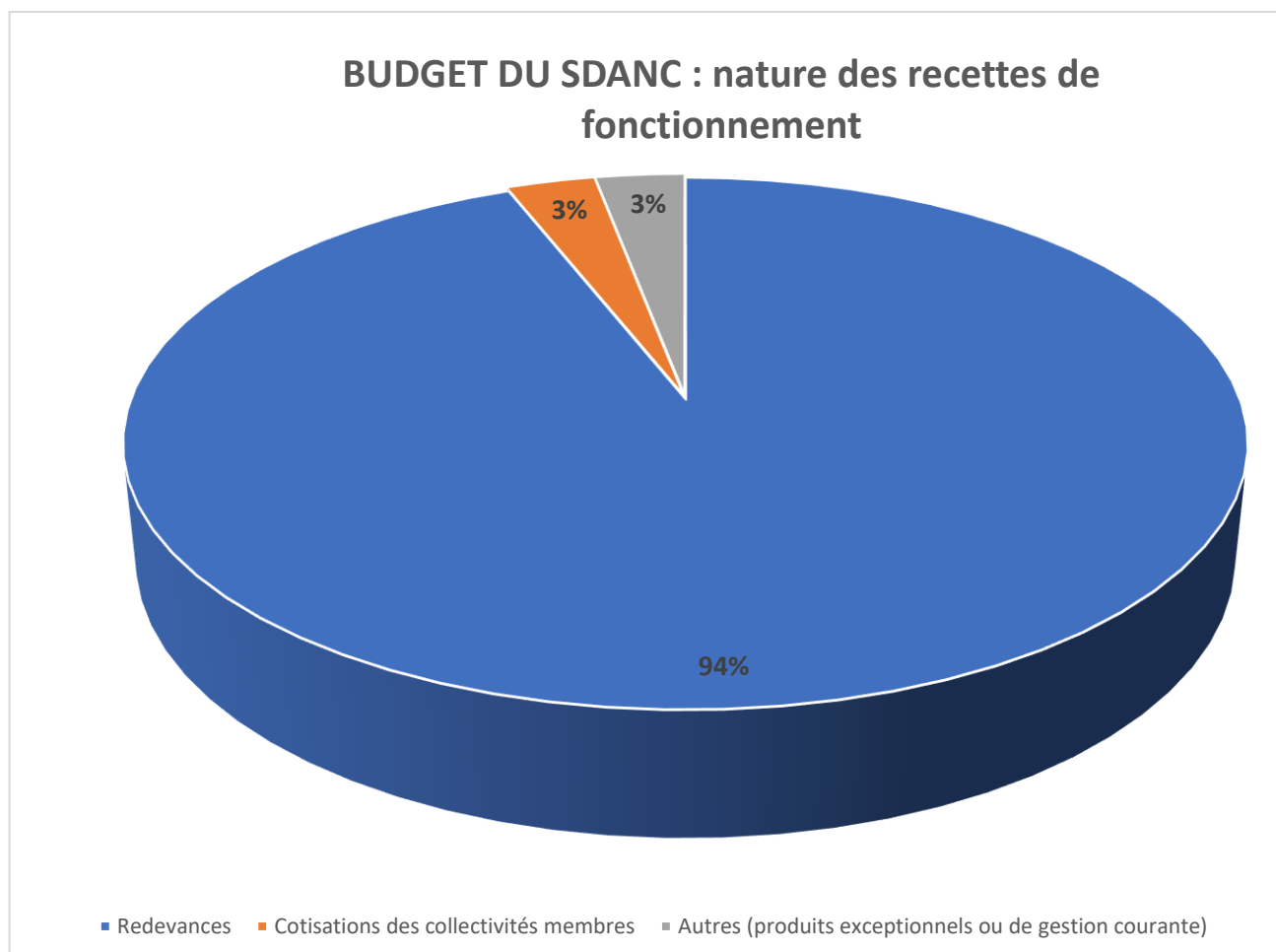
Nomenclature : M49

Rappels réglementaires :

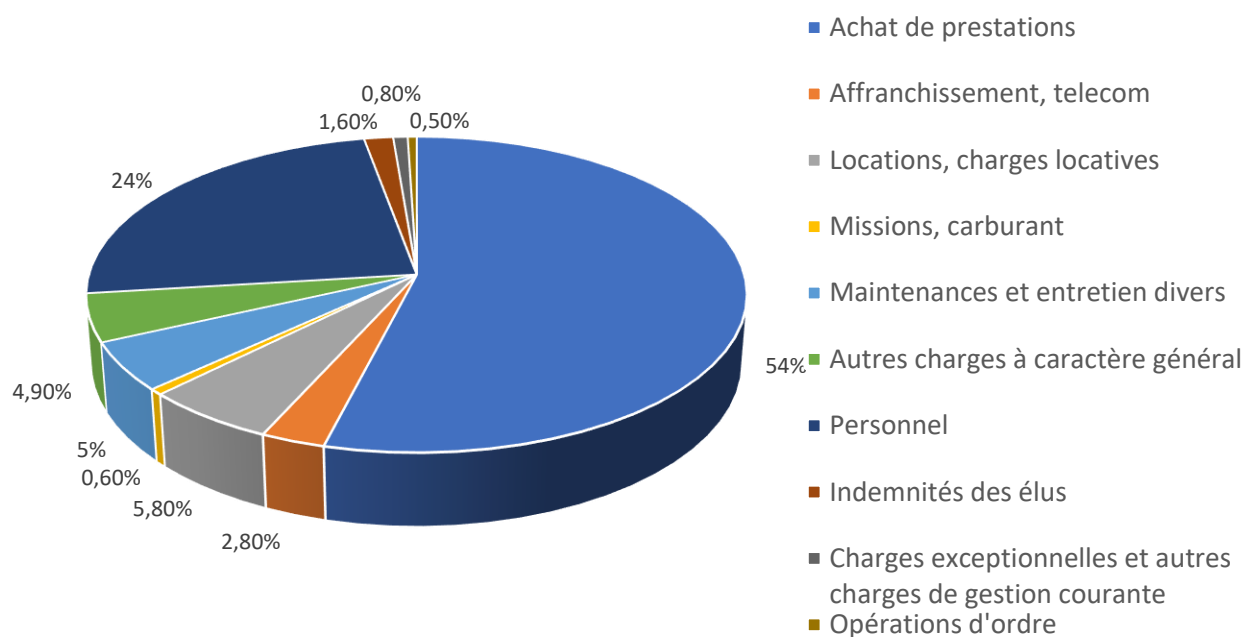
- Le SPANC est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (art. L2224-11 du CGCT)
- Il donne lieu à la perception de redevances d'assainissement (art. R2224-19 du CGCT)
- L'organe délibérant institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif (art. R2224-19-1 du CGCT)
- Le produit des redevances est affecté au financement des charges du service, qui comprennent notamment : dépenses de fonctionnement, dépenses d'entretien, charges d'intérêt de la dette, charges d'amortissement des immobilisations.

Section de fonctionnement

Les graphiques ci-dessous présentent la nature des dépenses et recettes, avec la part qu'ils représentent dans le budget, sur la base des chiffres du Compte Administratif 2019, sans tenir compte du report de l'excédent des années antérieures.



BUDGET DU SDANC : nature des dépenses de fonctionnement



Section d'investissement

Le SDANC a une section d'investissement restreinte.

Les dépenses se limitent ponctuellement à de l'achat/remplacement :

- de mobilier ;
- de voitures de services (2 véhicules) ;
- de matériel informatique et/ou de licences informatiques.

Les recettes sont donc uniquement constituées des amortissements, et éventuels virements depuis la section de fonctionnement.

Principales étapes budgétaires votées annuellement par le Comité Syndical

Débat d'orientations budgétaires

Vote du compte administratif et compte de gestion

Affectation des résultats

Montant des cotisations communales

Montant des redevances

Budget Primitif

Eventuels Budgets Supplémentaires / Décisions modificatives